

Antennes relais: le collectif Lesquin objectif 06 alerte sur des mesures préoccupantes

Publié le 06/09/2013 - Mis à jour le 06/09/2013 à 11:01

Par MARIE VANDEKERKHOVE

Cela fait un mois que ces habitants quadrillent la commune pour établir un cadastre électromagnétique, une carte des champs électriques provoqués par les antennes de téléphonie mobile. Objectif : inciter les opérateurs au principe de précaution. Le collectif attire l'attention sur des niveaux d'exposition assez élevés, près de l'école Mermoz, notamment. Des mesures qui doivent être vérifiées par des experts, a promis le maire, Dany Wattebled.



Selon le collectif, les mesures près de l'école Mermoz seraient préoccupantes.

Pas question pour eux de s'opposer aux téléphones portables, à la wi-fi ou autres bluetooth, les nouvelles technologies qui instillent nos vies, parfois à notre corps défendant. Mais c'est pour protéger notre avenir que le collectif Lesquin 06 trimbale sa sonde depuis juillet dans les rues de Lesquin. « 06 », un nom de code pour sa profession de foi : le groupe d'une trentaine de membres milite pour que le seuil d'exposition des Lesquinois aux ondes ne dépasse pas 0,6 volt par mètre.

Petit retour en arrière : ce collectif avait été créé fin 2011, lorsqu'un opérateur avait projeté d'installer une nouvelle antenne relais sur le toit de la résidence Bonin, derrière la mairie. Des réunions publiques n'avaient pas permis d'éviter que soit érigé, en août 2012, un nouveau mât à trois têtes, plus puissant. Alors un groupe s'est lancé une mission : prouver par ses mesures que ces antennes relais peuvent avoir une incidence sur leur environnement.

Un travail de fourmi mené essentiellement par trois retraités du collectif, Michel Mercier, Michel Willemant et Michel Deudon. Le collectif émane en fait de l'association PRIARTEM « qui agit auprès des instances publiques pour imposer aux opérateurs des règles respectueuses des conditions de vie et de santé de tous », évoque son site Internet. Globalement, les collectifs contestent le seuil de « tolérabilité pour la santé » des opérateurs (41 volts par mètre), et lui opposent un autre maximum, soixante-dix fois inférieur ! « Les experts s'accordent à dire qu'au-dessous de ce seuil de 0,6V/m, il n'y a aucun impact sur la santé humaine. Au-delà, on n'est sûr de rien », plaide Michel Willemant. Des seuils contestés de part et d'autre...

Mais le collectif entend prouver par A plus B que les antennes n'imposent pas la même nuisance selon les axes. Une à deux heures par jour, depuis deux mois, ses membres procèdent donc à des relevés précis, avec une sonde achetée avec leurs propres deniers. « Nous nous arrêtons toutes les cinq à six maisons pour mesurer le champ électrique », explique Michel Mercier. Pas toujours simple : la proximité d'une « box » pour la wi-fi, ou l'utilisation d'un téléphone portable, affolent directement le compteur. Mais les retraités s'y reprennent alors à plusieurs fois. L'appareil calcule les volts par mètre sur une minute environ, et affiche un maximum que le collectif reporte scrupuleusement sur papier. « Nous avons déjà réalisé 80 % de la centaine de rues de Lesquin », avance Michel Willemant. Leur idée : opérer à une cartographie très précise de la commune, rue par rue, « avec des couleurs pour indiquer la fourchette des mesures ».

Et c'est là que le bât blesse. Selon eux, si la commune en général reste dans des seuils « tolérables » (avec leur objectif de 0,6 volt par mètre), certaines rues posent souci. Et notamment celle qui abrite l'école Mermoz. « Nous mesurons des puissances de 4 à 7 volts par mètre, vérifiées plusieurs fois », explique Michel Willemant, sonde à la main. Et de lever les yeux : selon le collectif, le responsable de cet affolement électrique serait dû à la présence d'antennes relais puissantes dans le beffroi de la mairie de Lesquin. Elles irradient dans des rues avoisinantes, ce que mettraient en valeur leurs relevés. Des mesures selon eux préoccupantes pour la santé, a fortiori celle des enfants, au nom du sacro-saint principe de précaution.

« Je vais faire valider par des experts les mesures les plus élevées constatées par le collectif », promet Dany Wattebled, le maire qui a présidé un groupe de travail sur les ondes électromagnétiques à LMCU. Le collectif l'a alerté par courrier en juillet. Si l' élu prend la démarche au sérieux, il trouve « un peu utopique » le seuil de 0,6 volt par mètre validé par PRIARTEM.

Or, pour le collectif, il existe un moyen de mettre tout le monde d'accord. La solution serait économique : « Au lieu d'installer des antennes hyperpuissantes avec trois mâts, les opérateurs devraient multiplier les antennes de plus faible puissance. Mais c'est plus cher... », pense Michel Willemant.